



EXTRAIT du REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de Frontignan

Affiché le 04/08/2020

Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

L'AN DEUX MILLE VINGT
LE 29 JUILLET A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 23 JUILLET 2020, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL ARROUY, MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY, Claudie MINGUEZ, Youcef EL AMRI, Valérie MAILLARD, Oliver LAURENT, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVENAYRE, Loïc LINARES, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Yannick COQUERY, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Gérard PRATO, Claude COMBES, Guilaine TOUZELIER, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : M. Georges FORNER (procuration à Mme Claudie MINGUEZ), Mme Dominique PATTE (procuration à M. Gérard PRATO).

OBJET : Finances : Budget principal de la Ville – Budget primitif 2020.

N/REF : MA/DB/DDA/FAA - N°2020-210.

Le conseil municipal venant de débattre des orientations budgétaires de l'année 2020 pour la Ville.

Mme Caroline Sala présente maintenant au conseil municipal, chapitre par chapitre, opération par opération, le projet de budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2020, dont la balance générale s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement (dépense et recettes)	35 635 780,12 €	35 635 780,12 €
Section d'investissement (dépenses et recettes)	15 308 341,75 €	15 308 341,75 €
TOTAL	50 944 121, 87 €	50 944 121, 87 €

Conformément aux orientations présentées, Mme Caroline Sala propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2020 de la Ville de Frontignan.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **ADOpte** à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif principal 2020 de la commune, tel que présenté par le rapporteur.

28	Voix POUR
7	Voix CONTRE
0	ABSTENTIONS

Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus



Michel Arrouy
Maire

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-210-
DE
Date de télérmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-210-
DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE FRONTIGNAN dont la population est de 3500 habitants et plus - FRONTIGNAN (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340108600011

POSTE COMPTABLE : 034010

M. 14

Émis le 04/08/2020
Retiré le
Mairie de Frontignan

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : COMMUNE DE FRONTIGNAN (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

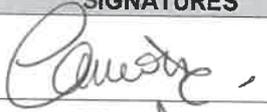
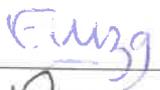
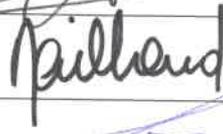
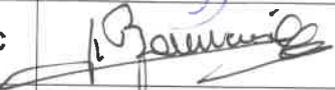
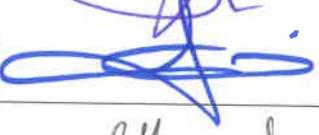
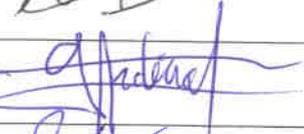
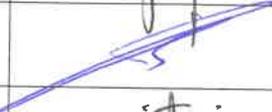
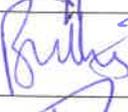
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-210-
DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

14 2020
14/08/2020

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-210-
DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

**FEUILLE DE PRESENCE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU MERCREDI 29 JUILLET 2020 A 18H30 - SALLE DE L'AIRE**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Michel ARROUY		Chantal CARRION	
Claudie MINGUEZ		Patrick BOURMOND	
Youcef EL AMRI		Isabel VILAVERDE FIUZA	
Valérie MAILLARD		Jean-Louis BONNERIC	
Olivier LAURENT		Nancy SUBITANI	
Caroline SUNE		David JARDON	
Georges MOUREAUX		Yannie COQUERY	
Caroline SALA		Jean-Louis PATRY	
Eric BRINGUIER		Béatrice BUJ	
Renée DURANTON- PORTELLI		Georges FORNER	<i>Procuration de Claudie MINGUEZ</i>
Jean-Louis MOLTO		Gérard PRATO	
Kelvine GOUVERNAYRE		Dominique PATTE	<i>Procuration de Gérard PRATO</i>
Loïc LINARES		Claude COMBES	
Nathalie GLAUDE		Guilaine TOUZELLIER	
Max SAVY		Gilles ARDINAT	
Frédéric ALOY		Marie-France BRITTO	
Sophie CWICK		Olivier RONGIER	
Fabien NEBOT			

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-210-
DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

ARRETE - SIGNATURE

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN - BUDGET PRIMITIF 2020

Membres en exercice : 35

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 35

VOTE

Contre : 7

Pour : 28

Abstentions : 0

Date de convocation

23 juillet 2020

Présenté par le maire, M. Michel Arrouy

A Frontignan - la Peyrade, le Mercredi 29 juillet 2020

Le maire,



Émis le 04/08/2020

Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire

A Frontignan - la Peyrade, le 29 juillet 2020

Les membres du conseil municipal,

Noms	Signatures	Vote	Noms	Signatures	Vote
Michel ARROUY		Pour	Chantal CARRION		Pour
Claudie MINGUEZ		Pour	Patrick BOURMOND		Pour
Youcef EL AMRI		Pour	Isabel VILAVERDE FIUZA		Pour
Valérie MAILLARD		Pour	Jean-Louis BONNERIC		Pour
Olivier LAURENT		Pour	Nancy SUBITANI		Pour
Caroline SUNE		Pour	David JARDON		Pour
Georges MOUREAUX		Pour	Yannie COQUERY		Pour
Caroline SALA		Pour	Jean-Louis PATRY		Pour
Eric BRINGUIER		Pour	Béatrice BUJ		Pour
Renée DURANTON-PORTELLI		Pour	Georges FORNER		Pour
Jean-Louis MOLTO		Pour	Gérard PRATO		C
Kelvine GOUVERNAYRE		Pour	Dominique PATTE		C
Loïc LINARES		Pour	Claude COMBES		C
Nathalie GLAUDE		Pour	Guilaine TOUZELLIER		C
Max SAVY		Pour	Gilles ARDINAT		C
Frédéric ALOY		Pour	Marie-France BRITTO		C
Sophie CWICK		Pour	Olivier RONGIER		C
Fabien NEBOT		Pour			

Certifie exécutoire par le maire, compte tenu de la réception en préfecture, le _____ 20
 et de la publication, le _____ 20

A Frontignan - la Peyrade, le _____

Le maire,

Accusé de réception en préfecture
 034-213401086-20200729-DELIB-2020-210-DE
 Date de télétransmission : 04/08/2020
 Date de réception préfecture : 04/08/2020

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-210-
DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

PRESENTATION SYNTHETIQUE ANNEXE AU CA 2019 ET BP 2020 DE FRONTIGNAN

Affiche n. 04/08/2020

(Art L 2313-1 du CGCT)

Retiré le

Mairie de Frontignan

VILLE DE FRONTIGNAN (Conseil municipal du 29 juillet 2020)

3. Priorités budgétaires de la commune sur la période 2015 à 2020 :

- **Limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% par rapport au réalisé 2019.** L'objectif étant également de limiter l'évolution moyenne pluriannuelle des dépenses de personnel au GVT annuel (glissement vieillesse technicité) et aux hausses réglementaires décidées par l'Etat, soit moins de 1% par an, tout en maintenant le même niveau et la même qualité de service. Pour 2020, au regard des efforts de gestion et de rationalisation, cette augmentation sera limitée à 1% avec cependant l'incertitude quant à la réalité des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire majeure à laquelle nous avons dû et devons encore faire face
- **Optimiser les recettes de fonctionnement,** tout en n'augmentant pas les taux de fiscalité malgré une inflation de 1,1% sur 2019 et projetée aux alentours de 0,4% pour 2020. Il est à noter, dans le même esprit, que la ville n'a pas augmenté non plus la plupart de ses tarifs. L'exercice d'anticipation sur les recettes 2020 compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons rend cependant les projections de recettes d'autant plus incertaines malgré les analyses faites
- **Dégager une épargne de gestion supérieures à 2,5 Millions d'€uro.**
- **Contenir l'endettement autour de 30 Millions d'euros** en limitant le niveau de recours à l'emprunt à celui du capital de la dette remboursé chaque année et ceci depuis le début du mandat.
- **Maintenir un niveau d'investissement annuel aux alentours de 5 Millions d'euro.**

4. Les crédits d'investissements pluriannuels (AP/CP) 2020 : (Le détail de ces AP/CP est ventilé dans les délibérations du 29 juillet 2020 prévues à cet effet pour la création et les modifications) :

En 2020, la commune devrait :

- Clôturer financièrement 4 AP/CP dont les travaux sont terminés (DGD en cours) : Réhabilitation du Gymnase Henri Ferrari ; Boulevard Urbain Central tranche 6 phase montée de Reboul et Célestin Arnaud ; réseau pluvial des Pielles et construction de la Maison des loisirs créatifs.
- Création d'une AP/CP pour le traitement de l'espace public entre la cité et le collège des 2 pins.
- Continuer les projets suivants en AP/CP : Travaux de réhabilitation des locaux de San Remo Pesca, boulevard urbain tranche 7 - phase étude boulevard urbain central entrée Barnier, création du parking gare de marchandises et rénovation des locaux de la Poste pour services.

Accusé de réception en préfecture 034-213401086-20200729-DELIB-2020-210- DE Date de télétransmission : 04/08/2020 Date de réception préfecture : 04/08/2020

5. Evolution des ressources et charges de fonctionnement et d'investissement :

FONCTIONNEMENT	Chapitres	CA 2019	Evolution en % / CA 2018	BP 2020	Evolution en % / CA 19 et BP 19
TOTAL DEPENSES		32 638 658,44 €	0,23%	35 635 780,12 €	-2,04%
Charges à caractère général	O11	5 741 125,98 €	1,74%	5 660 432,80 €	-1,41%
Charges de personnels	O12	18 965 002,82 €	0,15%	19 085 000,00 €	0,63%
Virement à la section d'investissement	O23	0,00 €	0,00%	2 537 014,00 €	-34,86%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	O42	616 366,14 €	-40,52%	635 000,00 €	3,02%
Autres charges de gestion courante	65	6 162 759,65 €	7,06%	6 270 931,32 €	1,76%
Charges financières	66	582 699,66 €	12,07%	855 000,00 €	0,00%
Charges exceptionnelles	67	262 558,19 €	-43,80%	276 402,00 €	5,27%
Dotations aux amortissements et aux provisions	68	90 000,00 €	200,00%	90 000,00 €	0,00%
Atténuations de produits	O14	218 146,00 €	15,30%	226 000,00 €	3,60%
TOTAL RECETTES		38 507 151,86 €	3,59%	35 635 780,12 €	-2,04%
Excédent antérieur reporté	OO1	2 397 085,86 €	170,35%	1 700 317,60 €	-29,07%
Atténuations de charges	O13	402 917,52 €	-17,76%	142 000,00 €	-64,76%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	O42	306 960,36 €	-1,80%	325 804,16 €	6,14%
Produits de services et ventes diverses	70	1 514 086,81 €	12,36%	1 396 299,00 €	-7,78%
Impôts et taxes	73	26 018 634,57 €	4,84%	24 675 656,00 €	-0,65%
Dotations, subventions et participations	74	6 856 023,40 €	-1,56%	6 791 512,00 €	-0,94%
Autres produits de gestion courante	75	568 140,55 €	109,65%	403 191,36 €	-29,03%
Produits exceptionnels	77	443 302,79 €	-78,72%	201 000,00 €	-120,55%

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-210-DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

INVESTISSEMENT	Chapitres	CA 2019	Evolution en % / CA 2018	BP 2020	Evolution en % / CA 19 et BP 19
TOTAL DEPENSES	-	13 102 710,13 €	20,84%	15 308 341,75 €	-15,23%
TOTAL RECETTES	-	12 123 735,42 €	43,25%	15 308 341,75 €	-15,23%

Résultat de fonctionnement 2019	5 868 493,42 €
---------------------------------	-----------------------

Résultat d'investissement 2019	-978 974,71 €
--------------------------------	----------------------

Résultat global cumulé 2019	4 889 518,71 €
-----------------------------	-----------------------

6. Niveau de l'épargne brute, de la CAF nette et taux d'épargne brut

SIG (Soldes Intermédiaires de Gestion)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Epargne de gestion (RRF - DRF hors 66)	1 995 166,00 €	3 551 279,00 €	3 646 058,00 €	5 141 229,00 €	4 581 659,00 €
Epargne brute de gestion ou CAF brute (EG - 66)	1 525 434,00 €	2 884 227,00 €	2 791 058,00 €	4 621 362,00 €	3 998 959,34 €
Epargne nette (EBG - Rembou en capital de la dette)	-851 548,00 €	536 535,00 €	595 497,00 €	2 610 191,00 €	1 452 946,24 €
Taux d'épargne brute (EBG/Encours de la dette)	5,21%	9,97%	9,64%	17,44%	13,88%

7. Niveau de l'endettement de la collectivité :

La volonté de la Ville est de maîtriser son endettement, de conserver sa solvabilité, d'optimiser la gestion de sa dette et de conserver ses capacités d'emprunt. L'encours de la dette reste donc proche des 29 Millions d'euros et le montant par habitant aux alentours de 1 210 € par habitant.

Elle possède un excellent niveau de sécurisation avec 54 % de l'encours en taux fixe, 44,9 % indexé sur des taux monétaires à très faibles volatilité et 1,1% indexé sur le taux du livret A. Cette composante permet à la commune de profiter des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 0,66% et un faible risque de progression sur l'encours existant sur le futur exercice.

La commune a également un taux moyen à 1,56 %, une durée de vie résiduelle pour la dette de 11 ans et 9 mois et une capacité de désendettement inférieure à 10 ans. Globalement la situation de la commune s'est encore améliorée avec un taux actuariel en baisse et une durée de vie inférieure grâce au travail qui arrive à terme d'optimisation de la dette et aux derniers refinancements réalisés, rendus possibles à la fois par la qualité de signature de la ville et par la faiblesse des taux de marché.

Il est également à noter qu'avec l'amélioration des ratios de la ville ces dernières années, les réponses et la diversité des prêteurs ont été augmentées. Avec un encours réparti sur neuf financeurs, la commune ne présente pas de risque de contrepartie et consolide ses relations avec ses partenaires historiques. Ceci permet de profiter de la concurrence entre les différents prêteurs et d'ainsi obtenir les conditions financières les mieux positionnées.

Compte tenu de la qualité reconnue de signature de la ville, l'emprunt prévisionnel 2020 de 2,7 M€ sur 20 ans devrait donc être encore cette année réalisée dans de très bonnes conditions de marché et sur ces bases, l'encours prévisionnel de la dette au 31/12/2020 devrait rester stable avec des taux moyens exceptionnellement bas, tout en ayant une sécurisation maximum.

8. Niveau des taux d'imposition 2020 :

- Taxe sur le foncier bâti : **36,95 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **124,25%**

La ville a souhaité maintenir ces taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. A noter que la ville a choisi depuis 2019 d'exonérer de taxe sur le foncier non bâti les exploitations agricoles BIO.

9. Les principaux ratios CA 2019 :

<u>Ratios</u>	<u>Commune Frontignan</u> <u>En € / habitants CA</u> <u>2019</u>	<u>Communes du</u> <u>Département</u> <u>(20/50.000 hab.)</u> <u>En €/ habitant CA 2018</u> <u>(DGFIP)</u>
Produits de fonctionnement	1 558,28	1 897,00
<i>Dont produits des impôts directs</i>	892,64	1 064,00
<i>Dont DGF</i>	202,88	243,00
Charges de fonctionnement	1 377,53	1 558,00
Dont charges de personnel (net)	892,64	755,00
Encours de la dette au 31/12	1 267,96	1 842,00
CAF Brute	175,93	321,00
Remboursement en capital de la dette	132,01	200,00
Capacité de désendettement	8,21 ans	10,1 ans

10. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Charges de personnel brutes (atténuation de charges non comprises) CA 2019 : **18 965 002,82 €**

Charges de personnel brutes (atténuation de charges non comprises) BP 2020 : **19 085 000 €**

- Effectifs permanents (titulaires + contractuels de droit public) 31/12/2010 : **438** agents
- Effectif permanents (titulaires + contractuels droit public) au 31/12/2017 : **420** agents
- Effectif permanents (titulaires + contractuels droit public) au 31/12/2018 : **435** agents
- Effectif permanents (titulaires + contractuels droit public) au 31/12/2019 : **460** agents
- Effectif permanent prévisionnel au 31/12/2020 : **462** agents

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-210-
DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020